RELATION DE L'ÉVÉNEMENT DES 8, 9 & 10 THERMIDOR,

Sur la Conſpiration des Triumvirs, ROBESPIERRE, COUTHON & ST-JUST.

PARIS, ce 11 Thermidor, l'an 2 de la République françaiſe, une, indiviſible & impériſſable.

FRÈRES ET AMIS,

Après les devoirs ſacrés que nous venons de remplir pour la conſervation de la liberté publique, il en eſt un bien cher à notre cœur, celui de vous annoncer ſon nouveau triomphe, & de vous adreſſer des remercîmens pour l'honneur que vous nous avez fait de nous mettre à même de courir pour elle des dangers.

VIVE LA RÉPUBLIQUE ! les tyrans ne ſont plus ; Robeſpierre, Couthon & St.-Juſt ne peuvent plus vous donner des fers.

Ils ont expié leurs forfaits, & leurs têtes parricides viennent de tomber ſur l'échafaud. Paris eſt digne des éloges comme de l'amour de toute la république.

Ses habitans ont fait de leurs corps un rempart impénétrable aux traits que les conjurés lançoient avec tant de fureur contre la repréſentation nationale.

Le tocſin de l'hôtel commun n'a ſonné que pour annoncer l'heure dernière de l'exécrable conſeil général de la commune.

Les *Triumvirs*, dont ma plume ſe refuſe à retracer les noms, avoient ajourné au 9 thermidor l'exécution de leurs horribles projets & le maſſacre de la Convention nationale.

Toutes leurs mesures étoient concertées de manière à leur assurer un parfait succès. Il ne restoit plus à la Convention nationale qu'à choisir entre l'infamie de passer sous leur joug, ou l'obligation de remplir le plus sacré des devoirs en sachant mourir pour votre gloire.

Vous devinez aisément que nous n'avons pas balancé à choisir le dernier parti : mais nous nous serions crus indignes de vous représenter, si nous n'avions pas, comme de nouveaux BRUTUS, appesanti la hache nationale sur les têtes de ces horribles *Triumvirs*.

Voici les faits tels qu'on peut les raconter après une séance de dix-huit heures.

Robespierre, tourmenté de la passion de régner, ne pouvant ou n'osant saisir seul les rênes du gouvernement, avoit mis tout en œuvre depuis quatre mois pour diviser entr'eux les membres du comité de Salut-Public, & ceux-ci d'avec le comité de Sureté-Générale.

Pour cela il s'étoit associé deux de ses dignes collègues, *Couthon*, dont la douceur hypocrite cachoit la cruauté & la férocité de son ame ; & *St.-Just*, homme d'un extérieur froid, mais hautain, dissimulé, ambitieux & capable des plus grands forfaits. Ces monstres renouvelloient depuis quelque temps les plus horribles proscriptions des *Marius* & des *Silla*.

Leur dernier acte en ce genre étoit l'invention d'une liste d'un grand nombre de représentans montagnards, qu'il falloit, selon eux, immoler sans délai *pour épurer la Convention Nationale*.

Les comités de Salut-Public & de Sureté-Générale n'ayant pu dissimuler leur horreur sur ce forfait, les *Triumvirs* jurèrent leur division pour assurer leur perte.

Ils inventèrent l'art de parler sans cesse de conspiration, de manière à faire oublier qu'ils étoient eux-mêmes les plus scélérats conspirateurs. Robespierre & Couthon s'étoient chargés de corrompre l'opinion publique sur le compte des représentans du peuple, & de former les hommes immoraux, qu'ils avoient

introduits ou soutenus dans la société des jacobins, à l'assassinat des représentans du peuple.

Ils avoient aussi uni leurs efforts pour mettre dans leur parti, *Henriot*, ce chef corrompu de la force armée de Paris, qui avoit voulu souiller, par l'effusion de notre sang, la mémorable journée du 2 juin 1793 (vieux style).

Ils avoient composé son état-major d'officiers nobles, destitués par des décrets de la Convention nationale (Lavalette) & d'une foule de brigands tarés par l'opinion publique ou repris de justice.

L'idée de la vertu du prétendu *incorruptible* Robespierre n'avoit pas permis de soupçonner tant d'horreurs dans les choix qu'il proposoit, soit au Comité de salut public, soit à la Convention nationale.

La Municipalité de Paris, également composée par eux de fédéralistes & d'étrangers (1) qui s'étoient dérobés par leur fuite à la surveillance de leurs concitoyens, étoit le point d'appui sur lequel ils fondoient leurs espérances pour le succès de l'exécution de leur projet.

Un monstre placé par eux à la tête de la terrible, mais salutaire institution du tribunal révolutionnaire (Dumas), & quelques profonds scélérats dans l'art d'assassiner le peuple en révolution, s'étoient chargés d'égarer les étrangers qu'ils avoient su attirer & soudoyer dans la société des jacobins.

Les choses ainsi préparées, Robespierre abandonne pendant quatre Décades le poste honorable que la Convention nationale lui avoit assigné dans le Comité de salut public (2), & compose, pendant cet intervale, un discours dont le but étoit, 1°. de dénoncer à l'opinion publique les Comités de salut public & de sureté générale, & de paralyser tout à coup le gouvernement révolutionnaire ;

---

(1) Payan, maire de Paris, avoit fait des proclamations dans le département de la Drôme, pour le faire marcher sur Paris à l'époque du 2 Juin 1793 (vieux style).

(2) C'est lui qui nous en a instruit dans son discours.

2°. De discréditer les projets de finance adoptés par la Convention nationale ;

3°. De calomnier les défenseurs de la Patrie qui ont conquis la Belgique & le Palatinat ; de prêter à leurs chefs les intentions & les crimes de l'infâme Dumouriez.

4°. De déverser sur la Convention nationale le mépris des puissances étrangères, en osant dire, *qu'elles se retiroient volontairement de notre territoire pour nous laisser détruire par nous-mêmes.*

5°. Enfin, de ne proposer de ressource à la République, dans cette horrible crise, que *les vertus, la surveillance & les moyens de ce nouveau Cromwel.*

Il eut l'audace de nous le lire le 8 thermidor ; & d'après l'improbation générale de la Convention, pour s'en venger, il le lut dans la séance des jacobins, où il ne fut permis à personne de le contredire ; tant étoit grand le despotisme qu'il y exerçoit ainsi que sur les représentans du peuple.

L'infâme Couthon l'appuya & garantit la réalité des conspirations qu'il attribuoit aux représentans du peuple qu'il vouloit immoler (1).

Comme il redoutoit la discussion des faits contenus dans son infernal discours, St.-Just arrivé exprès de l'armée contre les ordres du comité de Salut Public, pour détourner l'attention de la Convention Nationale, devoit lire un discours dont l'objet étoit de dénoncer plusieurs représentans sous d'autres prétextes ; mais, à l'exemple de Robespierre, il avoit eu l'adresse de le soustraire à l'examen du comité de Salut Public.

St.-Just étoit donc à la tribune de la Convention Nationale (2), lorsque divers membres ont demandé la parole pour révéler à la Convention Nationale le danger que couroit la liberté publique,

---

(1) Sans en vouloir nommer aucun.
(2) Le 9 Thermidor.

& faire connoître à nud les infâmes *Triumvirs* qui avoient arrêté pour le soir même l'égorgement de la Convention Nationale. Jugez, citoyens, de la Convention Nationale à cette époque.

Le nouveau Catilina (Robespierre) étoit dans le sénat : le chef de la force armée parcouroit les rues avec une nombreuse cavalerie pour réunir les assassins : le conseil général de la commune s'assembloit pour se déclarer en insurrection ; les *Triumvirs* agitoient la Convention Nationale pour la terrifier, la diviser & lui faire employer en vaines discussions le temps à peine suffisant pour prendre les grandes mesures qui devoient sauver la liberté.

Eh bien, citoyens, que croyez-vous qu'ont fait alors vos représentans ? ne voyant que le salut du peuple, ils ont décrété l'arrestation des *Triumvirs* ; celle du chef de la force armée, de son état-major, & des hommes les plus suspects.

L'entreprise étoit hardie ; elle étoit digne de vous, ils n'ont pas balancé.

Mais les conspirateurs avoient dans leur parti le chef de la police de la maison du Luxembourg, où ils étoient envoyés. Il a refusé de les recevoir.

Ces scélérats se sont de suite rendus à la maison commune : cette infâme municipalité leur a donné asyle, & s'est déclarée en insurrection, a fait sonner le tocsin, & a eu la hardiesse d'enjoindre à toutes les sections de se joindre à elle pour anéantir la Convention Nationale.

Elle a nommé, de concert avec les *Triumvirs*, une commission pour juger à mort ceux qui lui refuseroient obéissance ; Simon en étoit président. Elle a requis la force armée & les canons pour marcher avec elle sur la Convention.

Cependant le chef de la force armée (Henriot), parcouroit les rues à cheval, en criant « *aux armes !* » *réunion à la commune !* »

Quelques hommes égarés ou corrompus ont paru entendre sa voix, & se sont rendus à la commune ;

mais les parisiens, fidèles à leur serment, dignes de posséder dans leurs murs la représentation nationale, se sont rendus dans leurs sections respectives, & s'armant à la hâte, ont volé au secours de la représentation nationale & à la conservation des établissemens & caisses publiques.

Que faisoit alors la Convention nationale ? bravant les poignards de ses assassins, elle faisoit respecter la volonté nationale, en assurant l'exécution de ses décrets ; elle mettoit hors la loi les mandataires infidelles qu'elle avoit proscrits. les chefs de la force armée, l'exécrable municipalité de Paris, & pour venger l'outrage fait à votre autorité, elle nommoit une commission de douze représentans du peuple, pour aller, malgré les horreurs de la nuit (1), faire exécuter la volonté nationale jusques dans le sein de la municipalité rebelle.

C'est-là que les représentans du peuple pénétrant avec les bons citoyens de Paris, ont fait saisir les coupables, les *Triumvirs* & les perfides dépositaires de la confiance publique. C'est-là que Robespierre & Couthon ont eu la tête fracassée par le brave gendarme sur lequel ils s'élançoient avec des couteaux.

Mais qu'a fait la Convention Nationale au moment où son président, d'après un rapport qui venoit de lui être fait de l'imminent danger qu'elle sembloit courir, lui a adressé ces paroles mémorables : « CITOYENS, LE MOMENT EST VENU DE MOURIR » A NOTRE POSTE, NOUS LE FERONS AVEC GLOIRE ». Elle s'est levée spontanément, en criant vive la république, & a juré d'attendre ses assassins au poste honorable que vous lui aviez assigné.

Que faisoient en ce moment les assemblées générales des sections de Paris ? Elles juroient de périr avec la liberté & la Convention Nationale ; elles redoubloient d'activité pour multiplier les moyens de la défendre ; elles arrêtoient les scélérats qui venoient

---

(1) Il étoit près de onze heures du soir.

de la part de la Municipalité lui intimer l'ordre de s'aſſocier à ſa rébellion; elles envoyoient de nombreuſes & fréquentes députations pour aſſurer la Convention Nationale de leur entier dévouement à la cauſe de la liberté & à la repréſentation nationale; elles juſtifioient la glorieuſe aſſertion de la Convention Nationale, « que Paris, jadis le berceau de la » révolution, eſt devenu la citadelle de la république, » le plus ferme rempart de la liberté. »

Vous frémiriez, citoyens, ſi vous appreniez qu'au même inſtant, des ſcélérats & quelques perſonnes égarées, réunis dans le lieu des ſéances de la ſociété des Jacobins, conſpiroient de concert avec la Municipalité, contre la vie des repréſentans du peuple. Mais raſſurez-vous, citoyens : ce n'étoient pas les Jacobins, puiſque les hommes dignes de ce nom étoient à leur poſte à la Convention Nationale, ou dans leurs aſſemblées des ſections, ou occupés à protéger l'enceinte de la Convention Nationale & à défendre ſes membres. Cette ſociété qui a ſi utilement ſervi la cauſe de la liberté, démaſqué tant de traîtres, & fourni des défenſeurs officieux aux vrais patriotes opprimés, ſera bien vengée de cette injure faite à ſon nom, par l'épuration des ſcélérats introduits dans ſon ſein par les *Triumvirs* d'exécrable mémoire; & étant ainſi purifiée, elle n'offrira qu'avec plus d'éclat un aſyle aux opprimés, des ſecours aux malheureux, de grands exemples de civiſme à toutes les ſociétés qui lui ſont affiliées, & ne ſera que plus attentive à toujours bien mériter de la patrie.

Voilà, frères & amis, un hommage que je devois à la vérité, & qui doit pour jamais attirer ſur Paris la reconnoiſſance de toute la république, en même temps qu'il lui en aſſure l'amour.

C'étoit au milieu de la nuit que les conjurés s'efforçoient d'exercer leurs fureurs contre la repréſentation nationale; mais le mâle courage de vos repréſentans, l'inaltérable fidélité des Pariſiens pour les vrais principes, déjouoient avec ſuccès cet horrible complot;

en même-temps qu'ils en saisissoient les chefs & les complices. Par la sagesse des mesures concertées par vos représentans & ponctuellement exécutées par les citoyens de Paris, cette nuit a suffi pour anéantir les projets liberticides que le jour précédent avoit vu éclore.

Au lever du soleil, une joie pure brilloit déjà sur le front de tous les bons citoyens; leur immense rassemblement à toutes les avenues du palais national ne présentoit plus que l'image d'un grand peuple réuni pour célébrer le triomphe de la liberté. A la terreur que s'étoit efforcée d'inspirer l'audace des brigands conjurés, a succédé l'allégresse que produit la destruction des tyrans.

Cette journée a été une des plus belles & des plus dignes d'un peuple libre; & par le supplice qu'ont subi les tyrans & leurs complices (1), elle sera à jamais époque dans l'histoire des révolutions, « *pour l'instruction des bons & la terreur des mé-* » *chans.* »

Paris rendu à la liberté, jouit du plus grand calme, & se livre à la joie la plus pure, par l'idée d'avoir bien mérité de ses frères des départemens, en concourant de tous ses moyens à sauver la liberté publique.

---

(1) Leur exécution a eu lieu à 7 heures du soir, place de la révolution, aux acclamations d'un peuple immense, qui crioit: « vive la République! périssent ainsi tous les tyrans!

ROUX, Député de la Haute-Marne.

Vu au Département, pour être imprimé & envoyé aux Districts, Communes & Sociétés populaires. A Toulouse, le 18 Thermidor, an 2e. de la République Française une & indivisible.

LAFONT, président; GUIRINGAUD, BELLECOUR, SARTOR, BLANC, SAMBAT, PICQUIÉ, DELHERM, administrateurs; BEGUILLET, secrétaire général.

A TOULOUSE,
De l'Imprimerie de la Citoyenne Veuve DOULADOURE, Imprimeur-Libraire, rue Liberté, Section Ire., N°. 44.